



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

## DECISION DU MAIRE N° d.2024.024

**Marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant justifie le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 21 novembre 2023 et le 15 février 2024.**

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 4, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2-I 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours,

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité,

Vu l'arrêté municipal n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédure dont le montant justifie le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 21 novembre 2023 et le 15 février 2024 est la suivante :

### DECIDE :

- 1) Travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école et des parcs pour la ville de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Colas établissement, domiciliée ZAC du Trianon - 3 rue Camille Claudel - 78450 Villepreux, suite à une procédure adaptée pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 3 000 000 € HT pour sa durée totale.
- 2) Travaux de construction de la nouvelle Maison de quartier des Chantiers - Avenant n° 2 au marché « Lot n° 1 : Démolition – Désamiantage – Déplombage – VRD – Aménagements Extérieurs – Fondations – Gros œuvre – Habillage des façades » conclu avec la société Entreprise Générale Léon Grosse (EGLG) - Etablissement Chapelle, ayant pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires ou modificatifs intervenus pour ce lot, ainsi que la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 3 mars 2023. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 110 455,38 € HT, qui passe ainsi à 1 560 445,38 € HT, soit une augmentation de 7,62%.
- 3) Vérifications périodiques de conformité des installations techniques dans les bâtiments - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Qualiconsult exploitation, domiciliée à Parc Ariane - Immeuble Mars - Boulevard des Chênes - 78280 Guyancourt, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 280 000 € HT pour sa durée totale.
- 4) Travaux d'enfouissement des réseaux aériens situés avenue de Paris, rues Pierre Curie, Girardon, Deroisin et de remplacement de lanternes dans diverses rues - Marché conclu avec la société SEIP, domiciliée 4 allée des Dévodes - 91160 Saulx-les-Chartreux suite à une

procédure adaptée pour un montant total de 731 818,10 € HT (toutes tranches confondues). La durée du chantier est estimée à 19 mois.

- 5) Entretien des arbres de la ville de Versailles et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Avenant n° 1 à l'accord-cadre « Lot 1 - Travaux de taille et entretien des arbres en port libre » conclu avec la société SMDA ayant pour objet la modification de la périodicité des révisions. Cet avenant ne modifie pas ses conditions financières, les seuils minimum et maximum restant respectivement fixés à 100 000 € HT et 980 000 € HT.
- 6) Entretien des arbres de la ville de Versailles et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Avenant n° 1 à l'accord-cadre « Lot 2 - Travaux de taille et entretien des arbres en port architectural » conclu avec la société SMDA ayant pour objet la modification de la périodicité des révisions. Cet avenant ne modifie pas ses conditions financières, les seuils minimum et maximum restant respectivement fixés à 100 000 € HT et 750 000 € HT.
- 7) Prestations d'assurance pour les besoins de la ville de Versailles, du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Avenant n° 2 au marché « Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes » conclu avec la société PNAS ayant pour objet la majoration du taux de la prime. Cet avenant implique une augmentation de 10%.
- 8) Acquisition d'une structure CTS - Avenant n° 2 au marché conclu avec la société HALL EXPO ayant pour objet l'augmentation du montant du marché. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 37 176,47 € HT, qui passe ainsi à 268 716,58 € HT, soit une augmentation de 18,89%.
- 9) Prestations d'assurance pour les besoins de la ville de Versailles, du CCAS et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Avenant n° 2 au marché « Lot 3 : Responsabilité civile générale » conclu avec la société PNAS ayant pour objet l'augmentation de la prime provisionnelle et du taux de révision de l'assiette de prime. Cet avenant implique une augmentation du montant initial de 4,8%.
- 10) Achat et livraison d'une balayeuse électrique - Marché conclu avec la société Europe service SAS, domiciliée à Parc d'activités de Tronquières avenue du Garric - 15000 Aurillac, pour un montant de 266 000 € HT, soit 319 200 € TTC. Le délai de livraison est de 38 mois à compter de la notification.
- 11) Prestations de levés géométriques, topographiques et de bâtiments, de géomètre expert, et de détection et récolement de réseaux, avec reports en dossier d'appel d'offres (DAO) (4 lots) pour la ville de Versailles, son CCAS et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot 4 : prestations de détection et récolement de réseaux de manière non-intrusive - Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, conclu avec la société ADRE-RESEAUX, domiciliée 18 rue Albert Einstein - 77420 Champs-sur-Marne, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum mais pour un seuil maximum fixé à 550 000 € HT, toutes entités confondues, pour sa durée totale.
- 12) Nettoyage des locaux et des vitres de divers bâtiments de la ville de Versailles, du CCAS et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Avenant n° 1 à l'accord-cadre « Lot 2 – Nettoyage des vitres » conclu avec la société Verde Distribution Services (VDS) ayant pour objet de prolonger la durée du marché de deux mois, soit jusqu'au 31 août 2024. L'accord-cadre ne comportant ni minimum, ni maximum, cet avenant n'a pas d'incidence financière.
- 13) Acquisition d'éléments actifs de réseaux, de bornes Wi-fi et prestations associées pour la ville de Versailles, son CCAS et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société EUROMEDIA ayant pour objet l'augmentation du montant maximum et la modification de la répartition entre entités. Cet avenant modifie le seuil maximum de l'accord-cadre, qui s'élève désormais à 1 100 000 € HT.
- 14) Travaux de réalisation d'une structure d'accueil et de vestiaires avec accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) pour le centre hippique de Versailles - Avenant n° 1 au marché « Lot 4 : Second œuvre » conclu avec la société SETE ayant pour objet, d'une part, de tenir compte de l'ordre de service pour travaux supplémentaires intervenu en cours de chantier et d'arrêter le montant définitif correspondant à ces travaux suite à l'accord des parties et, d'autre part, de prendre en compte la prolongation du délai d'exécution du lot 4, liée au retard pris sur certains lots travaux : la durée du marché est ainsi prolongée de 4 mois. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 5 344,97 € HT, qui passe ainsi à 105 953,45 € HT, soit une augmentation de 5,31%.
- 15) Entretien des espaces verts pour la ville de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société PINSON PAYSAGE, domiciliée 13 avenue des Cures - 95 580 Andilly suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 48 mois à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 500 000 € HT pour sa durée totale.

- 16) Fourniture et livraison de repas en liaison froide – Avenant n° 3 à l'accord-cadre « Lot 1 – Fourniture et livraison de repas en liaison froide sans retraitement pour des enfants de 0 à 3 ans » conclu avec la société SOREST ayant pour objet d'acter des modalités de revalorisation tarifaire exceptionnelle en raison du contexte inflationniste. Cette revalorisation tarifaire s'applique du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024.
- 17) Missions de maîtrise d'œuvre relatives à l'extension du groupe scolaire Lully-Vauban - Avenant n° 2 au marché conclu suite à concours avec le groupement d'entreprises ATELIER SERGE JOLY ARCHITECTES (mandataire) / EVP INGENIERIE / ACOUSTIQUE VIVIÉ & ASSOCIÉS / MD CONSEILS / B52 ayant pour objet de prendre en compte l'effet de la prolongation du délai d'exécution des lots travaux n° 1 et n° 3 ayant un impact sur certains éléments de missions VISA, Direction de l'exécution et des travaux (DET) et Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC). Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 48 609 € HT, qui passe ainsi à 595 301,85 € HT, soit une augmentation de 8,89 %.
- 18) Missions de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du clos et couvert de l'église Notre Dame à Versailles - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société AC PERROT & F. RICHARD ayant pour objet d'entériner une nouvelle répartition des missions et de leur coût respectif entre les membres du groupement et ce, suite au retrait de la société IPCS en charge des missions d'OPC. L'accord-cadre n'étant pas assorti de seuils minimum et maximum, cet avenant ne modifie pas ses conditions financières.
- 19) Missions de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du clos et couvert de l'église Notre Dame à Versailles - Avenant n° 3 au marché subséquent n° 1 relatif aux travaux de façade et la chapelle axiale de l'Eglise Notre Dame, conclu avec la société AC PERROT & F. RICHARD ayant pour objet d'entériner une nouvelle répartition des missions et de leur coût respectif entre les membres du groupement et ce, suite au retrait de la société IPCS en charge des missions d'OPC. Cet avenant est sans impact financier sur le montant total du marché subséquent n° 1.
- 20) Réservation de 80 berceaux dans des crèches privées afin de compléter l'offre municipale de la ville de Versailles - Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande conclu avec les sociétés La Maison Bleue, domiciliée au 148-152 route de la Reine à Boulogne Billancourt (92100), Evancia, domiciliée au 60 Avenue de l'Europe à Bois-Colombes (92270) et Les petites canailles, domiciliée au 15 rue de l'Orient à Versailles (78000) suite à une procédure adaptée ouverte (article R.2123-1 3° du Code de la commande publique) pour une durée de 4 ans. Cet accord-cadre est conclu avec un montant minimum fixé à 1 280 000 € HT et un montant maximum fixé à 3 200 000 € HT.
- 21) Fourniture et livraison de matériels de plomberie et sanitaires pour les villes de Versailles et Buc - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société Distribution Sanitaire Chauffage (Cedeo) domiciliée 12 place de l'Iris, Tour Saint Gobain à Courbevoie (92400) suite à une procédure passée en appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification. Cet accord-cadre est conclu avec un montant maximum fixé à 391 000 € HT pour toute la durée du marché.
- 22) Fourniture et livraison d'articles scolaires et de matériels pédagogiques y compris pour les moins de 3 ans destinés aux services de la ville de Versailles, à son CCAS et à divers services des villes de Saint-Cyr-l'Ecole, Viroflay et le Chesnay-Rocquencourt - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société CIPA, domiciliée 130-136 Avenue Joseph Kessel à Voisins le Bretonneux (78960) suite à une procédure en appel d'offres ouvert pour une durée de 48 mois à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu avec un montant maximum fixé à 1 902 000 € HT pour toute la durée du marché.

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*